

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2024

---

FLÉCHER L'ÉPARGNE NON CENTRALISÉE VERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE  
LA DÉFENSE NATIONALE - (N° 2094)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 10

présenté par

Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,  
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux,  
Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Notre groupe s'oppose à l'utilisation de l'épargne réglementée pour le financement des activités d'armement. Ces fonds, ont vocation à répondre aux besoins de la population à travers, notamment, le financement du logement social et de la transition écologique.

Face à l'ampleur de la crise du logement que connaît le pays, l'épargne populaire doit davantage être mobilisée pour financer un véritable plan d'urgence de construction de logements sociaux pour répondre aux besoins de différentes populations : hébergements d'urgence, foyers pour travailleurs, parents isolés et personnes victimes de violence conjugale, résidences pour étudiants, résidences autonomie etc.

En ce sens, une meilleure centralisation et une orientation de cette épargne vers ses objectifs historiques et fondamentaux doit être privilégiée.